RÈGLEMENT SUR LES TARIFS

NUMÉRO 1010-27

30-09-2025
Version 1.29

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS

NUMÉRO 1010-27

Avis de motion : 03 février 2025.

Entrée en vigueur : 04 mars 2025.

NUMÉRO 1010-28

Avis de motion : 25 août 2025.

Entrée en vigueur : 29 septembre 2025.

VERSION AMENDÉE ET CONSOLIDÉE

AVIS

Cette consolidation n'est pas officielle. Elle a été compilée le 30 septembre 2025 par le bureau du greffe de la Ville afin de faciliter la lecture du texte. Le texte officiel se trouve dans le règlement et dans chacun de ses amendements.

Amendements inclus à la présente version

Numéro	Objets	Avis de motion	Entrée en vigueur
1010	Règlement d'origine	29 août 2016	12 septembre 2016
1010-1	Remplacement des annexes : C & D en vigueur.	5 décembre 2016	16 janvier 2017
1010-2	Abrogation et remplacement de l'annexe : C-1.	20 novembre 2017	4 décembre 2017
1010-3	Remplacement de l'annexe : D en vigueur.	4 décembre 2017	16 janvier 2018
1010-4	Abrogation et remplacement de l'annexe : B.	5 mars 2018	9 avril 2018
1010-5	Remplacement de l'annexe : A en vigueur.	9 avril 2018	4 juin 2018
1010-6	Remplacement de l'annexe : A en vigueur.	3 juillet 2018	6 août 2018
1010-7	Remplacement de l'annexe : E en vigueur.	5 novembre 2018	3 décembre 2018
1010-8	Remplacement de l'annexe : D en vigueur.	3 décembre 2018	7 janvier 2019
1010-9	Remplacement des annexes : D & E en vigueur.	2 décembre 2019	6 janvier 2020
1010-10	Amendement à l'article : 7.	6 juillet 2020	3 août 2020
1010-11	Amendement à l'annexe : E en vigueur.	16 novembre 2020	7 décembre 2020
1010-12	Amendement à l'annexe : E en vigueur.	7 décembre 2020	11 janvier 2021
1010-13	Remplacement des annexes : C et D en vigueur.	7 décembre 2020	11 janvier 2021
1010-14	Amendement à l'article : 20.1.1.	1 avril 2021	25 mai 2021
1010-15	Amendement à l'annexe : E en vigueur.	30 août 2021	13 septembre 2021

1010-16	Remplacement des annexes : C, D et E en vigueur.	6 décembre 2021	10 janvier 2022
1010-17	Amendement à l'article : 20.	4 avril 2022	2 mai 2022
1010-18	Remplacement des annexes : C et D en vigueur. Amendement à l'article : 22.	5 décembre 2022	6 février 2023
1010-19	Remplacement des annexes : B-2 et C-2 en vigueur. Amendement aux articles : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 25, 26, 27, 29, 30, 31 et 35. Ajout de l'article : 31.1.	9 janvier 2023	6 février 2023
1010-20	Remplacement de l'annexe : E en vigueur.	3 avril 2023	01 mai 2023
1010-21	Amendement à l'annexe : C-2 en vigueur.	28 août 2023	11 septembre 2023
1010-22	Ajout de l'article : 20.2.	19 décembre 2023	16 janvier 2024
1010-23	Remplacement des annexes : C et D en vigueur. Amendement à l'article : 22.	16 janvier 2024	5 février 2024
1010-24	Remplacement de l'annexe : E en vigueur.	5 février 2024	4 mars 2024
1010-25	Ajout d'un article : 31.1 (bis)	17 juillet 2024	26 août 2024
1010-26	Remplacement des annexes : C et D en vigueur.	04 novembre 2024	13 janvier 2025
1010-27	Abrogation et remplacement du règlement 1010 et de ses amendements 1 à 26.	03 février 2025	04 mars 2025
1010-28	Remplacement de l'annexe : F en vigueur.	25 août 2025	29 septembre 2025

1. Le règlement sur les tarifs n° 1010 et ses amendements 1 à 26 sont, par les présentes, abrogés et remplacés par le présent règlement nº 1010-27.

2. Les tarifs établis par le présent règlement sont applicables à tous les biens, services, honoraires, ou activités, mentionnés au présent règlement et dispensés par la Ville de Hampstead.

3. Lorsque le présent règlement prévoit un tarif pour l'obtention d'une licence ou d'un permis, il est impératif pour la personne (physique ou morale) visée par l'imposition dudit tarif, d'obtenir la licence ou le permis en question.

4. Lorsqu'elles sont applicables, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale seront ajoutées aux montants mentionnés au présent règlement, sauf lorsque les taxes applicables sont déjà incluses.

5. Les frais exigibles pour un service de photocopie ou d'impression sont ceux prévus au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (R.L.R.Q., chapitre A-2.1, r.3).

6. Le tarif imposé et prélevé pour l'obtention d'un rapport de confirmation de taxes est de 21,00 $ par propriété.

7. Lorsqu'un chèque ou ordre de paiement est remis à la Ville et que le paiement est refusé pour des raisons de fonds insuffisants ou arrêt de paiement, des frais de 36,50 $ seront réclamés à l'émetteur du chèque ou de l'ordre de paiement.

 a) Pour toute demande de remplacement de chèque émis par la Ville à la suite de la perte du chèque par le bénéficiaire, des frais de 21.50 $ seront réclamés au bénéficiaire.

8. Conformément aux résolutions 2007-113 et 2008-016, tous les coûts et les débours reliés à la publication et à la radiation d'une hypothèque légale sur un immeuble se trouvant sur le territoire de la ville de Hampstead devront être récupérés auprès du propriétaire.

TRAVAUX PUBLICS

9. Les tarifs imposés et prélevés pour les services rendus par le département des Travaux publics de la Ville apparaissent à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

 Des frais d'administration de 15% sont ajoutés aux tarifs énoncés dans l'annexe A du présent règlement. Les tarifs horaires énoncés dans ce règlement seront calculés à temps et demi les samedis et à temps double les dimanches.

10. Lorsque le service des Travaux publics de la Ville ramasse des biens, meubles ou objets laissés ou abandonnés sur la propriété publique, des frais de ramassage correspondant au coût véritablement assumé par la Ville seront exigés du propriétaire desdits biens. De plus, lorsque ces mêmes biens, meubles ou objets doivent être entreposés dans les locaux de la Ville, des frais d'entreposage seront exigés du propriétaire, en surplus des frais de ramassage le cas échéant comme suit :

 - Les coûts d'entreposage par jour: 26,00 $
 - Frais de déménagement: 99,00 $ / heure
 - Frais d'administration: 26,00 $

 Lorsque ces biens, meubles ou objets doivent être entreposés à l'extérieur du territoire de la ville, le propriétaire doit rembourser à la Ville le coût réel du ramassage, le stockage ainsi que les frais d'administration de 15%.

11. Le tarif imposé et prélevé pour la délivrance d'un certificat de conformité requis aux fins de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2) ou de l'un de ses règlements est de 36,50 $.

ASSERMENTATION

12. 5,00 $ / par document.

DÉNEIGEMENT

13. En vertu du règlement relatif au déneigement, un permis d'opération est obligatoire pour toute personne, physique ou morale, qui est payée par un particulier pour effectuer le déneigement d'un terrain privé sur le territoire de la Ville.

14. Pour obtenir le permis visé à l'article 13, un entrepreneur doit payer des frais de 156,00 $ pour enregistrer son entreprise et son véhicule principal auprès de la Ville.

 Des frais sont appliqués à l'enregistrement de chaque véhicule supplémentaire, selon les situations suivantes :

 a) 78,00 $ pour chaque véhicule supplémentaire, muni d'une souffleuse destinée à souffler la neige sur le terrain privé à déneiger;

 b) 312,00 $ pour chaque véhicule supplémentaire non muni de souffleuse.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

15. En vertu du règlement relatif à l'entretient paysager, le jardinage et le terrassement par un entrepreneur, un permis d'opération est obligatoire pour toute personne, physique ou morale, qui est payée par un particulier pour effectuer des travaux d'aménagement paysager, et/ou de jardinage, sur un terrain privé sur le territoire de la Ville.

16. Pour obtenir le permis visé à l'article 15, l'entrepreneur en entretien paysager, jardinage et terrassement, doit payer des frais de 130,00 $ pour enregistrer son entreprise et son véhicule principal auprès de la Ville.

 Des frais de 26,00 $ sont appliqués à l'enregistrement de chaque véhicule supplémentaire.

PERMIS DE PESCTICIDES

17. Aux fins du règlement relatif à l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville, pour une demande de permis temporaire d'application de pesticides, les frais suivants seront perçus :

 a) Pour une personne physique : 52,00 $

 b) Pour une personne morale : 78,00 $

PERMIS POUR CHIENS ET CHATS

18. Tout propriétaire d'un chat ou d'un chien doit enregistrer l'animal sur le site web de la Ville.

 Les frais annuels sont énoncés à l'annexe B.

COMPTEURS D'EAU ET CONSOMMMATION

19. Une redevance doit être perçue, comme détaillé dans le tableau suivant à tous les consommateurs qui en raison de leur négligence rendent un compteur d'eau inutilisable, et nécessitant en conséquence son remplacement par la Ville.

Dimension du compteur (Pouces)	Frais de remplacement

5/8 & 3/4	145,50 $
1	312,00 $

20. Des frais de 200 $ seront facturés à un consommateur pour laquelle le sceau placé sur un compteur d'eau est soit brisé ou enlevé.

21. À défaut d'avoir obtenu une lecture réelle pour la période de facturation courante, des frais de 104,00 $ seront facturés à un consommateur pour qui la ville doit calculer une estimation. Pour une deuxième année consécutive ou la ville doit calculer une estimation, des frais de 312,00 $ seront applicables ainsi que des frais de 520,00 $ pour une troisième année consécutive.

22. Un dépôt de garantie doit être perçu, comme détaillé dans le tableau suivant, de tous les consommateurs qui requièrent l'installation d'un nouveau compteur d'eau. Le dépôt est remis au propriétaire à la fin des travaux si aucun dommage aux biens et installations municipales ou à la propriété publique n'est constaté. Tout compteur d'eau doit être installé à la satisfaction de l'officier municipal autorisé. Aucun dépôt n'est requis pour le remplacement de compteurs défectueux.

Dimension du compteur (pouces)	**Dépôt**
Inférieure ou égale à 1"	1 040,00 $
Supérieure à 1"	2 080,00 $

TARIF DE LA CONSOMMATION D'EAU

23. Une charge minimum plus un tarif pour l'eau supplémentaire consommée, telle que mesurée par un compteur, est imposée et prélevée sur tout immeuble imposable en vertu du rôle d'évaluation foncière, aux taux par logement détaillés ci-dessous :

Consommation d'eau par gallon impérial			
De	À	Minimum	Taux par 1000 G
0	35 000	100,00$	n/a
35 001	175 000	100,00$	4,00$
175 001	245 000	100,00$	7,00$
245 001	Illimitée	100,00$	9,00$

Une charge minimum de 100,00 $ par logement, par unité ou par terrain vague, est imposée et prélevée sur chaque consommateur qu'il y ait eu consommation d'eau ou non. Si un logement, ou une unité, est inoccupé pendant un certain temps, la charge minimum sera dû en totalité, quelle que soit la durée de l'inoccupation.

STATIONNEMENT DE NUIT

24. Les tarifs pour l'obtention d'un permis de stationnement de nuit sont établis comme indiqué à l'annexe C.

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

25. Tous les frais d'administration au sujet des services communautaires et de loisirs sont énoncés aux annexes D et E.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Afin de recouvrer les frais engagés, des frais pour l'utilisation d'officiers du département de sécurité public lors d'évènements privés seront facturés au citoyen ou à l'organisme qui aura profité des dits services.

27. Tout événement organisé, commandité ou recommandé par la Ville est considéré comme public. Tout autre événement est, aux fins du présent règlement, considéré comme un événement privé.

28. Des frais seront perçus pour un événement privé lorsque les services de membres de la sécurité publique seront requis par l'organisateur de l'événement, ou lorsque l'ampleur de l'événement le requerra, selon la décision du directeur général de la Ville, et ce sur la recommandation du directeur de l'information et de la sécurité ou de leur représentant autorisé.

29. Le nombre et la sélection des officiers en fonction pour chaque événement est à la discrétion du directeur général, et ce, sur la recommandation du directeur de l'information et de la sécurité ou de leur représentant autorisé.

30. Le tarif pour chacun des officiers affectés à un événement privé est établi à 42,00 $/heure.

31. Chaque officier désigné sera tarifé pour un minimum de trois (3) heures par évènement.

IMMEUBLE VACANT

32. Le département de la sécurité publique offre un service de vérification et de surveillance de résidence aux résidents absents de leur domicile et qui en font la demande.
Types de surveillances offertes :

a) Sans frais : Vérification visuelle de la résidence, à partir du véhicule de patrouille, sans quitter le véhicule;

b) 6,00 $/jour : Vérification de la résidence par accès physique au terrain de la propriété. Le courrier est ramassé sur demande, sans frais additionnels.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS

33. Tous les frais d'administration sujets à l'aménagement urbain et à l'inspection des bâtiments sont énoncés à l'annexe F.

AUTRES DISPOSITIONS

34. Toute facture diverse émise par la Ville est majorée de 15% de frais d'administration sur le coût réel de la facture avant les taxes de ventes applicables.

35. Les tarifs et des droits établis par le présent règlement sont applicables nonobstant toute disposition irréconciliable ou contraire de toute autre règlement et/ou la résolution de la Ville.

36. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(s) Jeremy Levi_____ (s) Poovadee Permal-Vardin_____
Jeremy Levi, maire Poovadee Permal-Vardin, greffière

ANNEXE A

1.0	**MAIN D'OEUVRE**	
A calculer selon la convention collective, taux horaires en vigueur auquel s'ajoutent les cotisations de l'employeur à un taux de 35%.		
2.0	**ÉQUIPEMENT**	**TARIF HORAIRE**
2.1	Tracteur / Chargeuse	**59,30$**
2.2	Balayeuse mécanique	**109,92$**
2.3	Véhicule chenille & camionnette	**28,28$**
2.4	Antenne	**51,05$**
2.5	Camion 10 roues	**49,76$**
2.6	Camion benne à 6 roues (5 tonnes)	**41,83$**
2.7	Camion benne à 6 roues (2.5 tonnes)	**29,35$**
2.8	Compresseur	**17,91$**
2.9	Rétro caveuse	**48,07$**
2.10	Arroseuse	**48,47$**
2.11	Pompe	**10,92$**
2.12	Véhicule de signalisation	**10,92$**
2.13	Appareil de dégivrage	**32,87$**
2.14	Camion de service eau & égouts	**54,60$**
3.0	**SERVICES**	**TARIF HORAIRE**
3.1	Appel pour vérification d'un égout	**369,00$** / unité

3.2	Appel pour dégeler le branchement de l'égout sur une propriété privée.	**437,00$** / unité
3.3	Reconstruction d'une bordure (incluant le chemin et l'aménagement paysager).	**416,00$** / mètre lin.
3.4	Reconstruction d'un trottoir (Incluant le chemin et l'aménagement paysager).	À calculer selon les contrats établis.
3.5	Installation à un branchement pour une maison individuelle pour l'un des services suivants : l'eau, un égout pour l'eau de ruissellement, un égout sanitaire incluant la réfection de la voie, de la bordure, du trottoir et l'aménagement paysager.	À calculer selon les contrats établis.
3.6	Installation d'un branchement pour une maison individuelle de deux des services suivants: l'eau, un égout sanitaire incluant la réfection du chemin, de la bordure, du trottoir et l'aménagement paysager.	À calculer selon les contrats établis.
3.7	Installation d'un branchement pour un immeuble d'habitation ou commercial.	À calculer selon les contrats établis.
3.8	Relocalisation d'un lampadaire de rue.	**5 096,00$** / unité
3.9	Relocalisation d'une borne fontaine.	**5 720,00$** / unité
3.10	Remplacement d'un arbre mesurant entre 4 et 10 cm, mesuré à 1.2 mètre du sol.	**469,00$** / unité
3.11	Collecte de déchets spéciaux - Minimum ½ heure.	**83,50$**
	Chaque 15 minutes supplémentaires.	**41,50$**
4.0	**AUTRES SERVICES**	
4.1	Chaque résidence ne peut avoir plus d'un (1) contenant (bac) à déchet. Cela ne s'appliquant pas à un édifice à appartements, aux membres du clergé ou aux institutions religieuses reconnues. Les contenants (bacs) à recyclage ou à matières organiques ne sont pas sujet à la présente restriction.	

4.2	**Remplacement de bacs (tous)**		**Prix**
	360 litres	Bac à déchets :	**114,50$** / unité
		Bac à recyclage :	Gratuit
	240 litres	Bac à déchets :	**93,50$** / unité
		Bac à recyclage :	Gratuit
	120 litres – Bac organique		Gratuit
	Bac organique pour cuisine		Gratuit
	Certaines conditions s'appliquent au contenant à déchets de 360 litres :		
	Contenants à déchets		***Prix / Conditions***
	360 litres (incluant immeuble à appartements)		**52,00 $** / frais annuel **par conteneur**
	Famille de 6 individus et plus (maison unifamiliale)		Aucuns frais annuels Un seul bac permis
	Membres du clergé (tous) et institutions religieuses reconnues.		
	Premier bac : Aucuns frais annuels	Bacs additionnels : **52,00 $** par année / par bac.	
4.3	**Sacs à déchets spéciaux**		
	Jaune, 30 x 38 pouces en plastique portant le logo de la Ville.		**11,00 $** / paquet de 10

ANNEXE B – Chiens & Chats

Frais d'enregistrement chiens	**Résidents de Hampstead**	**Non-Résidents**
Chien stérilisé / mâle	**52** $ / chien	**78** $ / chien
Chien stérilisé / femelle	**52** $ / chien	**78** $ / chien
Chien non- stérilisé / mâle	**63** $ / chien	**130** $ / chien
Chien non-stérilisé / femelle	**63** $ / chien	**130** $ / chien
*Tous les frais précédents incluent l'émission d'un dispositif d'accès au parc à chiens.		
Frais d'enregistrement chats	**Résidents de Hampstead**	**Non-Résidents**
Chat stérilisé / mâle-femelle	**11** $ / chat	**11** $ / chat
Chat non stérilisé / mâle-femelle	**16** $ / chat	**16** $ / chat
Coûts de remplacement		
Dispositif d'accès au parc à chiens	**26** $	
Médaille / chat ou chien	**26** $	

ANNEXE C - Permis de stationnement de nuit

<table>
<tr><th colspan="4">Permis annuel</th></tr>
<tr><th colspan="2">Catégorie 1</th><th colspan="2">Catégorie 2</th></tr>
<tr><td colspan="2">Toute la municipalité, à l'exception des rues mentionnées pour la catégorie 2.</td><td colspan="2">Tarif spécial pour les citoyens habitants les rues :
*Dufferin (entre Côte St-Luc & Langhorne);
*chemin de la côte Saint-Luc, McDonald, Harrow, Cleve, Aldred et Holtham.</td></tr>
<tr><td>1er véhicule</td><td>281 $</td><td>1er véhicule</td><td>161 $</td></tr>
<tr><td>2e véhicule</td><td>437 $</td><td>2e véhicule</td><td>270 $</td></tr>
<tr><th colspan="4">Permis mensuel</th></tr>
<tr><td colspan="3">Par véhicule</td><td>62 $</td></tr>
<tr><th colspan="4">Permis hebdomadaire</th></tr>
<tr><td colspan="3">Par véhicule</td><td>31 $</td></tr>
<tr><th colspan="4">Permis pour une (1) nuit
*au-delà des 6 permis journaliers gratuits par plaque automobiles sur une année.</th></tr>
<tr><td colspan="3">Par véhicule</td><td>6 $</td></tr>
<tr><td colspan="4">*payé à chaque jour</td></tr>
</table>

ANNEXE D

Règlement 1010 Tarifs
1010-27, art. 1
04 mars 2025

Hampstead Community Services Fee Chart: Spring and Summer 2025

Français	English	2024 Resident $	2024 Non-Resident $	2025 Resident $	2025 Non-Resident $
PROGRAMMES SOCIO-CULTURELS	**SOCIO-CULTURAL PROGRAMS**				
ENFANTS/ADOS/ADULTES/AÎNÉS	**CHILDREN/ TEENS/ ADULT/SENIORS**				
Enfants (≤ 10 semaines)	Children (≤ 10 weeks)	5-150	10-250	5-150	10-250
Exercice pour adultes (≤ 10 semaines)	Adult Exercise (≤ 10 weeks)	5-150	10-250	5-150	10-250
Ateliers (1 journuit)	Workshops (1 day/night)	5-150	10-250	5-150	10-250
Journées de divertissement en famille (1 jour)	Family Fun Days (1 day)	5-150	10-250	5-150	10-250
Seniors : Voyages /Jeux / séminaires / ateliers	Seniors : Trips /Games / seminars / workshops	5-150	10-250	5-150	10-250
PROGRAMMES SPORTIFS (8 semaines)	**SPORT PROGRAMS (8 weeks)**				
Soccer mineur- programme avec Côte Saint Luc	**Minor Soccer- program with Cote Saint Luc**				
Printemps (1 x par semaine)	Spring (1 x per week)	105	130	125	155
Printemps (2 x par semaine)	Spring (2 x per week)	150	190	180	220
Été (1 x par semaine)	Summer (1 x per week)	105	130	125	155
Été (2 x par semaine)	Summer (2 x per week)	150	190	180	220
Baseball - programme avec Côte Saint Luc sauf Inter communauté	**Baseball - program with Cote Saint Luc except for Inter community**				
Intercommunautaire (Moustiques/PeeWee)	Inter-Community (Mosquito/PeeWee)	200	N/A	215	NA
Intercommunautaire (Bantam/Midget)	Inter Community (Bantam/Midget)	200 + Tax	N/A	215 + tax	NA
T-Ball (1 x par semaine)	T-Ball (1 x per week)	105	130	125	155
T-Ball (2 x par semaine)	T-Ball (2 x per week)	150	190	180	220
Printemps, Tris et 2e années, introduction au baseball IC (2 x par semaine)	Spring Grades 1 & 2 Intro to IC Baseball (2 x per week)	150	190	160	200
Introduction au baseball IC pour les niveaux 1 et 2 d'été (1 x par semaine)	Summer Grades 1 & 2 Intro to IC Baseball (1 x per week)	105	130	125	155
Snag Golf - programme avec Côte Saint Luc	**Snag Golf - program with Cote Saint Luc**				
Tous ages	All ages	125	150	125	155
Street Hockey - programme avec Côte Saint Luc	**Street Hockey - program with Cote Saint Luc**				
Printemps (1 x par semaine)	Spring (1 x per week)	105	130	125	155
Printemps (2 x par semaine)	Spring (2 x per week)	150	190	180	220
Été (1 x par semaine)	Summer (1 x per week)	105	130	125	155
Été (2 x par semaine)	Summer (2 x per week)	150	190	180	220
Nouveaux programmes	**New Programs**				
Programmes sportifs, cliniques	Sport Programs, clinics	25-150	35-190	25 - 200	35 - 275
Saison de hockey sur glace 2024-2025	**2024-2025 Ice Hockey Season**				
Mineur (augmentation = augmentations standard, augmentation des frais de glace, dépenses du programme novice)	Minor (increase = standard increases, ice fee increase, Novice program expenses)	830-1000 +Tax	N/A	830 - 1250 + tax	NA
CAMP DE JOUR (8 semaines)	**DAY CAMP (8 weeks)**				
Camp Junior 4 ans à 6 ans (par semaine)	Junior Camp 5yrs ≤ 6yrs (per week)	230	265	235 - 240	270 -276
Camp Senior 7 ans ≥ 14 ans (par semaine)	Senior Camp 7yrs ≥ 14yrs (per week)	230	265	235 - 240	270 -276
Senior CIT 14-15 ans (par semaine)	Senior CIT 14-15yrs (per week)	85	105	100	135
Divers c'est à dire, déplacements, déjeuners, frais de garde	Miscellaneous ie. trips, lunch , day care fees	10-50	15-55	10-50	15-55
Camp spécialisé (par semaine)	Specialty Camp (per week)	275-375	350-450	300-400	350-475
Service de Garde (par semaine)	Before and After Camp Care (per week)	18-30	18-35	25-30	30-45
LOCATIONS	**RENTALS**				
Fêtes d'anniversaire (pendant 2 heures)	**Birthday Parties (for 2 hours)**				
Salle seule (tables, chaise, cuisine incl.) 75 personnes et moins	Room only (tables, chair, kitchen incl.) 75 people or less	150 + Tax	235 + Tax	200 + Tax	311 + Tax
Salle seule (tables, chaise, cuisine incl.) 76 personnes ou plus	Room only (tables, chair, kitchen incl.) 76 people or more	225 + Tax	310 + Tax	275 + Tax	380 + Tax
Terrains de sport	**Sports Fields**				
Dépôt de garantie pour les grands événements dans le parc	Security Deposit for large events in the park	500	600	500	600
Moniteurs - fitness (pendant 1h)	Instructors - fitness (for 1hr)	20		25	40
Terrain de baseball, de basket-ball et de volley-ball (pendant 2 heures)	Baseball, Basketball, Volleyball Field (for 2 hrs)	80 + Tax	125 + Tax	85 + Tax	135 + Tax
Terrain de football / demi (pendant 2 heures)	Soccer Field / half (for 2 hrs)	80 + Tax	125 + Tax	85 + Tax	135 + Tax
Rabais de 10% et plus sur locations multiples (x6)	*Discount of 10% or more on multiple rentals (x6)*	*oui-yes*	*oui-yes*	*oui-yes*	*oui-yes*
Fête/événement en plein air (pendant 2 heures) (pique-nique et terrain)	**Outdoor Party/Event (for 2 hrs) (picnic and field)**				
≤ 100 personnes	≤ 100 people	100 + Tax	170 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	125 + Tax	200 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
101-250	101-250	180 + Tax	220 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	225 + Tax	300 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
251-500	251-500	280 + Tax	345 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	350 + Tax	470 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
500+	500+	530 + Tax	630 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	600 + Tax	725 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
Coût des cols bleus supplémentaires	Cost of additional Blue Collar	65$ l'heure extra- per hour extra	65$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra
Piscine (par 2 heures, horaire limité disponible)	**Pool (per 2 hrs, limited schedule available)**				
≤ 50 personnes	≤ 50 people	Frais d'entrée + sauveteur + coût intérieur ou extérieur- "Entrance Fee + Lifeguard + indoor or outdoor cost	N/A	Frais d'entrée + sauveteur + coût intérieur ou extérieur- "Entrance Fee + Lifeguard + indoor or outdoor cost	N/A
Maître nageur	Lifeguard	25-50	N/A	25-50	N/A
Coût des cols bleus	Cost of Blue Collar	65 per hour extra	N/A	68 per hour extra	N/A

Français	English	2024 Resident	2024 Non-Resident	2025 Resident	2025 Non-Resident
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	**SPECIAL EVENTS**				
Vente du vendeur (par table)	Vendor Sale (per Table)	25	35	30	40
Événements spéciaux - Famille (Bracelets ou frais d'entrée)	Special Events - Family (Bracelets or entrance fees)	5-50	5-75	5-50	5-75
Événements spéciaux - Individuel/Enfant (Bracelets ou frais d'entrée)	Special Events - Individual/Child (Bracelets or entrance fees)	3-50	3-75	3-50	3-75
Bracelets du jour de Hampstead	Hampstead Day Bracelets	10-25	10-25	10-30	10-40
Food Trucks/stands	Food Trucks/stands	250	N/A	250-500	N/A
PISCINE	**POOL**				
Pass Saison Famille	Family Season Pass	375	N/A	375	
Pass Saison Individuel	Individual Season Pass	210	N/A	210	
Pass Saison Junior ≤ 13 ans	Junior Season Pass ≤ 13yrs	105	N/A	105	
Pass Saison Senior/Étudiant ≥ 60 ans / 14- 25 ans	Senior/Student Season Pass ≥ 60yrs / 14- 25yrs	180	N/A	180	
Cours de natation (détenteurs d'abonnement de saison uniquement)	Swim Lessons (season pass holders only)	25-75	N/A	25-75	N/A
Programmes aquatiques	Aquatic Programs	free -for season pass holders entrance fee for non	Frais- entrée - entrance fee	free -for season pass holders entrance fee for non	Frais- entrée - entrance fee
Frais d'entrée (par jour)	**Entrance fees (per day)**				
Famille	Family	35	N/A	35	N/A
Adulte 18+ans	Adult 18+yrs	15	25	15	25
Enfant (3-17 ans)	Child (3-17yrs)	10	25	10	25
Bébé (moins de 2 ans)	Infant (under 2yrs)	free	free	free	free
Adult Après 15 h - Samedi et Dimanche Adulte	Adult After 3pm - Saturday and Sunday			10	N/A
Enfant Après 15 h - Samedi et Dimanche Enfant	Child 3pm - Saturday and Sunday			5	N/A
TENNIS	**TENNIS**				
Pass Saison Famille	Family Season Pass	700	900	700	900
Pass Saison Individuel	Individual Season Pass	475	735	475	735
Pass Saison Junior ≤ 13 ans	Junior Season Pass ≤ 13yrs	120	188	120	188
Pass Saison Senior ≥ 60 ans	Senior Season Pass ≥ 60yrs	325	415	325	415
Pass Saison Étudiant 14-25 ans	Student Season Pass 14-25yrs	275	415	275	415
Camp de tennis	**Tennis Camp**				
Camp de mini-tennis	Mini tennis Camp	200	300	200	300
Camp de tennis (par semaine)	Tennis Camp (per week)	350	450	375	475
Pass Tennis (par heure)	**Tennis Passes (per hour)**				
Pass invité adulte	Adult Guest Pass	20	30	20	30
Pass Invité Junior	Junior Guest Pass	20	30	20	30
Pass invité senior/étudiant	Senior/Student Guest Pass	20	30	20	30
Club Interclub frais et fais de leagues	Interclub Fees and League Fees			25-40	25-40

Français

1.Taxes incluses (sauf pour les programmes Bantam et Midget)
2. Les seniors bénéficient d'un rabais de 10 % sur tous les programmes socioculturels pour adultes
3. Des coupons à distribuer lors de certaines dates d'essai d'une valeur de 5 à 10 % sur un programme socioculturel.
4. Le cas échéant, des frais au prorata seront prélevés sur les programmes pour lesquels des extensions sont proposées.
5. Avec des locations multiples sur des terrains de sport ; des réductions seront appliquées. Veuillez noter :
Les remises promotionnelles ne peuvent être utilisées que séparément et non en conjonction avec d'autres offres disponibles. Les frais seront arrondis au dollar le plus proche. Les résidents CSL and Montreal West peuvent acheter des billets de piscine au tarif Hampstead.

English

1.Taxes included (except for Bantam and midget program)
2. Seniors receive a 10% discount on all socio-cultural adult programs
3. Coupons to be given out during certain trial dates worth 5% to 10% off a socio-cultural program.
4. Where applicable a prorated fee will be levied on programs that extensions are offered.
5. With multiple rentals on sports fields; discounts will be levied. Please note -
Promotional discounts can only be used seperately and not in conjunction with other available offers. Fees will be rounded to the nearest dollar.

Annexe E

Règlement 1010 Tarifs
1010-27, art. 1
04 mars 2025

Tarification de Hampstead Automne & Hiver 2025-2026 / Hampstead Program Fees Fall and Winter 2025/2026

Programmes	Programs	2024		2025		2025		2026	
Français	English	Automne- Fall Res	Automne-Fall N. Res.	Hiver-Winter /Res.	Hiver-Winter N.Res.	Automne- Fall Res	Automne-Fall N. Res.	Hiver-Winter /Res.	Hiver-Winter N.Res.
		$	$	$	$	$	$	$	$
PROGRAMMES SOCIO-CULTURELS	**SOCIO-CULTURAL PROGRAMS**								
ENFANTS/ADOS/ADULTES/AÎNÉS	**CHILDREN/ TEENS/ ADULT/SENIORS**								
Enfants (≤ 10 semaines)	Children (≤ 10 weeks)	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250
Exercice pour adultes (≤ 10 semaines)	Adult Exercise (≤ 10 weeks)	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250
Ateliers (1 jour/nuit)	Workshops (1 day/night)	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250
Journées de divertissement en famille (1 jour)	Family Fun Days (1 day)	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250
Seniors : Voyages /Jeux / séminaires / ateliers	Seniors : Trips /Games / seminars / workshops	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250	5-150	10-250
PROGRAMMES SPORTIFS (5 semaines)	**SPORT PROGRAMS (5 weeks)**								
Soccer mineur- programme avec Côte Saint Luc	**Minor Soccer-** ***program with Cote Saint Luc***								
Soccer extérieur tous niveaux (âges)	Outdoor soccer all level (ages)	65-150	80-190	N/A	N/A	65 - 200	80-240	N/A	N/A
Soccer intérieur à CSL	Indoor soccer in CSL	100-150	125-190	100-150	125-190	100-200	125-230	100-200	125-230
Base-ball	**Baseball**								
Cliniques de baseball intercommunautaires	Intercommunity Baseball Clinics	50-150	55-190	50-125	55-150	50-150	55-190	50-125	55-150
Introduction au baseball intercommunautaire	Introduction to Intercommunity baseball	50-150	55-190	N/A	N/A	50-150	55-190	N/A	N/A
T-Ball	T-Ball	65-150	80-190	N/A	N/A	65-175	80-225	65-175	80-225
Golf	**SNAG Golf**								
Tous niveaux (âges)	All levels (ages)	90-150	112-175	N/A	N/A	50-150	55-200	N/A	N/A
Hockey de rue	**Street Hockey**								
Tous niveaux (âges)	All levels (ages)	65-150	80-190	N/A	N/A	50-150	55-190	N/A	N/A
Nouveaux programmes	**New Programs**								
Programmes sportifs, cliniques	sport programs and clinics	25-150	35-190	25-150	35-190	25 - 200	35 - 275	25 - 200	35 - 275
LOCATIONS	**RENTALS**								
Fêtes d'anniversaire (pendant 2 heures)	**Birthday Parties (for 2 hours)**								
Salle seule (tables, chaise, cuisine incl.) 75 personnes et moins	Room only (tables, chair, kitchen incl.) 75 people or less	150 + Tax	235 + Tax	200 + Tax	311 + Tax	200 + Tax	311 + Tax	200 + Tax	311 + Tax
Salle seule (tables, chaise, cuisine incl.) 76 personnes ou plus	Room only (tables, chair, kitchen incl.) 76 people or more	225 + Tax	310 + Tax	275 + Tax	380 + Tax	275 + Tax	380 + Tax	275 + Tax	380 + Tax
Terrains de sport	**Sports Fields**								
Dépôt de garantie pour les grands événements dans le parc	Security Deposit for large events in the park	500	600	500	600	500	600	500	600
Moniteurs - fitness (pendant 1h)	Instrucors Fitness(1hr)	20	25	25	40	25	40	25	40
Terrain de baseball, de basket-ball et de volley-ball (pendant 2 heures)	Baseball, Basketball, Volleyball Field (for 2 hrs)	80 + Tax	125 + Tax	85 + Tax	135 + Tax	85 + Tax	135 + Tax	85 + Tax	135 + Tax
Terrain de football / demi (pendant 2 heures)	Soccer Field / half (for 2 hrs)	80 + Tax	125 + Tax	85 + Tax	135 + Tax	85 + Tax	135 + Tax	85 + Tax	135 + Tax
Rabais de 10% et plus sur locations multiples (≥6)	*Discount of 10% or more on multiple rentals (≥6)*			oui-yes	oui-yes	oui-yes	oui-yes	oui-yes	oui-yes
Fête/événement en plein air (pendant 2 heures) (pique-nique et terrain)	**Outdoor Party/Event (for 2 hrs) (picnic and field)**								
≤ 100 personnes	≤ 100 people	100 + Tax	170 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	125 + Tax	200 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	125 + Tax	200 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	125 + Tax	200 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
101-250	101-250	180 + Tax	220 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	225 + Tax	300 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	225 + Tax	300 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	225 + Tax	300 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
251-500	251-500	280 + Tax	345 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	350 + Tax	470 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	350 + Tax	470 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	350 + Tax	470 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
500+	500+	530 + Tax	630 + Tax + 65 Col Bleu- Blue Collar	600 + Tax	725 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	600 + Tax	725 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar	600 + Tax	725 + Tax + 68 Col Bleu- Blue Collar
Coût des cols bleus	Cost of Blue Collar	65$ l'heure extra per hour extra	65$ l'heure extra per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra	68$ l'heure extra- per hour extra
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	**SPECIAL EVENTS**								
Vente du vendeur (par table)	Vendor Sale (per Table)	25	35	25	35	30	40	30	40
Événements spéciaux - Famille (Bracelets ou frais d'entrée)	Special Events - Family (Bracelets or entrance fees)	5-50	5-75	5-50	5-75	5-50	5-75	5-50	5-75
Événements spéciaux - Individuel/Enfant (Bracelets ou frais d'entrée)	Special Events - Individual/Child (Bracelets or entrance fees)	3-50	3-75	3-50	3-75	3-50	3-75	3-50	3-75
Food Trucks/stands	Food Trucks/stands	250	N/A	250	N/A	250-500	N/A	250-500	N/A

Français
1. Taxes incluses (sauf pour les programmes Bantam et Midget)
2. Les seniors bénéficient d'un rabais de 10 % sur tous les programmes socioculturels pour adultes
3. Des coupons à distribuer lors de certaines dates d'essai d'une valeur de 5 à 10 % sur un programme socioculturel.
4 Le cas échéant, des frais au prorata seront prélevés sur les programmes pour lesquels des extensions sont proposées.
5. Avec des locations multiples sur des terrains de sport ; des réductions seront appliquées.

Bien noter : les remises promotionnelles ne peuvent être utilisées que séparément et non en conjonction avec d'autres offres disponibles. Les frais seront arrondis au dollar le plus proche.

English
1.Taxes included (except for Bantam and midget program)
2. Seniors receive a 10% discount on all socio-cultural adult programs
3. Coupons to be given out during certain trial dates worth 5% to 10% off a socio-cultural program.
4 Where applicable a prorated fee will be levied on programs that extensions are offered.
5. With multiple rentals on sports fields; discounts will be levied.

Please note : Promotional discounts can only be used seperately and not in conjunction with other available offers. Fees will be rounded to the nearest dollar.

ANNEXE F

Aménagement urbain et inspection des bâtiments

1. DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)	
a. Frais particulier de la demande :	**1040 $**
b. Frais de fabrication et d'installation de l'enseigne ou affiche sur les lieux concernés :	**832 $**
2. DEMANDE DE LOTISSEMENT	
Frais exigible pour toute demande de lotissement, en sus des frais et tarifs pour l'émission du permis nécessaire, pour chaque lot créé ou à être créé :	**520 $**
3. PERMIS DE CONSTRUCTION	
Frais de base exigible pour toute demande initiale de permis de construction, en sus des frais d'émission du permis nécessaire :	**156 $**

a. Nouvelle construction, rénovation majeure, transformation ou agrandissement d'un bâtiment existant

Pour l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment, la rénovation ou la transformation majeure d'un bâtiment existant ou l'ajout d'une surface égale à ou supérieure à 40 m^2, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux à effectuer, comme suit :

i. **10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux;**

ii. Nonobstant les dispositions du paragraphe i ci-dessus, le coût ne doit pas être inférieur à **41,60** $ le m^2, y compris le niveau du sous-sol, pour les nouvelles constructions et l'expansion, et au moins **26,00** $ le m^2 pour les transformations majeures ou les rénovations majeures, y compris le sous-sol.

b. Autres projets de construction

Pour l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation lorsque la valeur des travaux excède 2000,00 $, tel que réparations, agrandissement d'une superficie inférieure à 40 m^2, modifications, transformations, piscines, remplacement de portes et fenêtres, etc., le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit:

10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux;

i. <u>Vérification de la valeur estimée</u>

La Ville, lorsqu'elle estime que la valeur estimée des travaux tel que soumis ne représente pas les coûts réels de construction, se réserve le droit d'effectuer une contre-vérification des coûts soumis par un évaluateur indépendant. Dès que cette vérification sera complétée, la ville facturera de nouveau le demandeur pour tous les coûts additionnels engendrés par cette vérification, si les montants sont supérieurs à 10 000 $ ou plus élevés. Dans l'éventualité où, après une période de 7 jours ouvrable, la facture n'est pas acquittée par le demandeur, la ville se réserve le droit de révoquer le permis émis et ordonner l'arrêt du chantier jusqu'au paiement de cette facture.

c. Renouvellement des permis de construction et certificats d'autorisation

Il est de la responsabilité du propriétaire de procéder au renouvellement de tout permis de construction ou certificat d'autorisation périmé lorsque les travaux prévus ne sont pas terminés dans les délais fixés dans le permis ou le certificat.

1. Le coût du premier renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation correspond à 100 % du coût initial ;	
2. Le coût d'un deuxième et dernier renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation correspond à 150% du coût initial ;	
d. Remboursement partiel du coût de renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation La Ville peut rembourser une partie du coût du premier et du deuxième renouvellement d'un permis pour un nouveau bâtiment si les travaux faisant l'objet du renouvellement se terminent dans un délai de 9 mois, selon les modalités suivantes.	
1. Si les travaux faisant l'objet du renouvellement sont terminés dans les 3 mois qui suivent le renouvellement, la Ville remboursera au propriétaire 75 % du coût de renouvellement du permis;	
2. Si les travaux faisant l'objet du renouvellement sont terminés dans les 6 mois qui suivent le renouvellement, la Ville remboursera au propriétaire 50 % du coût de renouvellement du permis;	
3. Si les travaux faisant l'objet du renouvellement sont terminés dans les 9 mois qui suivent le renouvellement, la Ville remboursera au propriétaire 25 % du coût de renouvellement du permis;	
4. Aucun remboursement ne sera accordé au-delà de 9 mois suivant le renouvellement;	
5. Seul l'inspecteur de la Ville peut établir la date d'achèvement des travaux. Le propriétaire étant tenu d'aviser l'inspecteur de la Ville lorsque les travaux sont presque terminés;	
6. La date d'achèvement des travaux correspond à la date d'occupation.	
4. LE COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)	
Frais exigibles pour toute demande devant être acheminée au comité consultatif en urbanisme (CCU) :	**936 $**
5. CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'OCCUPATION	
a. La démolition d'une construction (bâtiment principal)	
i. Frais de base de la demande initiale :	**156 $**
ii. Transmission et étude de la demande par le comité de démolition :	**624 $**
iii. Frais de publication de chaque avis public nécessaire :	**416 $**
iv. Émission du permis : les frais exigibles pour l'émission d'un permis sont calculés au taux de 1,5% de l'évaluation municipale de chaque bâtiment visé par la demande à la date de début des travaux.	
b. Le déplacement d'une construction	
i. Frais de base de la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis :	**104 $**
c. L'utilisation d'une emprise publique lors de travaux	

i. Demande et permis : (dans le cas d'un gros équipement ou de véhicules) pour chaque équipement, véhicule motorisé ou camion et par jour :	**104 $**
d. Un changement d'usage	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigible pour l'émission d'un permis :	**104 $**
e. L'installation d'une enseigne	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigible pour l'émission d'un permis :	**26 $ par m^2 *156 $ min**.
f. L'abattage d'arbres	
i. Frais pour l'émission du permis en application de la Section 2, Plantation et abattage d'arbres, du règlement 1001 et ses amendements sur le zonage.	**156 $**
g. L'implantation d'une antenne privée.	
i. Frais exigible pour la demande initiale et l'émission du permis pour une antenne d'une dimension supérieure à 24 pouces de diamètre :	**156 $**
h. La démolition d'une construction (autre qu'un bâtiment principal ex : piscine, cabanon, etc.) :	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
i. La modification ou la réparation d'une construction	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
j. L'implantation d'une clôture, d'une haie, d'un muret ornemental ou d'un mur de soutènement	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
k. L'aménagement d'un terrain	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**

ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
l. L'implantation d'appareils mécaniques ou réservoirs	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
m. L'implantation d'une piscine, d'un spa ou bassin artificiel	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**156 $**
ii. Frais exigibles pour l'émission d'un permis, le montant est calculé sur la base de la valeur estimée des travaux, comme suit :	
10,19 $ par tranche de 1 000,00 $ de la valeur des travaux.	
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
a. Aux règlements de zonage ou lotissement	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**936 $**
b. Au règlement interdisant la conversion en condominiums	
i. Frais de base pour la demande initiale :	**936 $**
ii. Frais de publication de chaque avis public nécessaire :	**416 $**
7. TRANSMISSION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES	
a. Montant par photocopie ou par page numérisée :	**0,41 $**
8. PAIEMENT POUR L'OBTENTION D'UNE COPIE DE PLAN	
Frais pour chaque dépôt de demande de copie de plan: *Tout coût excédentaire de numérisation et/ou d'impression de documents sera facturé par la ville avant leur remise au requérant.	**104 $**
9. LOCATION DU DOMAINE PUBLIC	
a. Pour une location annuelle du domaine public	
i. Frais de base pour la demande initiale	**520 $**
ii. Frais annuel Le calcul de terrain public loué sera calculé au prorata de la valeur foncière de la propriété fournie par le rôle d'évaluation foncière pour l'année en cours.	**3%** **de la valeur**
iii. Indexation du frais annuel À la fin de la période de location initiale, et chaque année par la suite, le loyer sera augmenté en fonction de l'augmentation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour les 12 mois précédents, tel que le loyer annuel. Le loyer ajusté sera payable à la date anniversaire de la location.	

b. Pour une location annuelle du domaine public aérien	**Aucun**
10. DÉPÔT DE GARANTIE	
a. Permis de construction et certificats	
1. La Ville exige, comme condition préalable à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, des dépôts de garantie afin de couvrir les dommages potentiels pouvant être causés aux biens et installations municipales ou à la propriété publique (trottoirs, rues, arbres, bornes fontaines, lampadaires, gicleurs, etc.).	
2. La Ville exige, comme condition préalable à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, des dépôts de garantie pour s'assurer que les compteurs d'eau seront installés en conformité avec la réglementation municipale. Ces dépôts sont requis pour toute construction neuve, agrandissement excédant 100 m^2 d'aire de plancher par étage, subdivision d'un immeuble en copropriété divise et transformation majeure.	
3. Si les travaux salissent les trottoirs ou la voie publique, la Ville pourra saisir totalement ou en partie le dépôt de garantie, après en avoir avisé le propriétaire, pour couvrir les coûts de nettoyage.	
4. Si les travaux causent des dommages à la propriété publique, la Ville pourra saisir totalement ou en partie le dépôt de garantie, après en avoir avisé le propriétaire, pour couvrir les coûts de réparation.	
5. Si le dépôt de garantie ne suffit pas à couvrir l'ensemble des dommages, le propriétaire devra compenser à la Ville la différence entre les coûts réels et le montant du dépôt de garantie sur présentation d'un relevé détaillé des coûts.	
6. Le dépôt de garantie est remis au propriétaire à la fin des travaux si aucun dommage aux biens et installations municipales ou à la propriété publique n'est constaté par l'inspecteur municipal.	
b. Les frais exigibles à titre de dépôt de garantie sont établis comme suit :	
1. Pour toute nouvelle construction :	**10 000 $**
2. Travaux majeurs d'agrandissement (plus que 40m^2) ou transformation de l'immeuble :	**10 000 $**
3. Installation d'un système géothermique :	**2 500 $**
4. Décontamination de terrain :	**2 500 $**
5. Allées véhiculaires et murs de soutènement :	**2 500 $**
6. Agrandissement mineur (moins que 40m^2) :	**2 500 $**
7. Aménagement paysager :	**2 500 $**
8. Piscines (installation, enlèvement, modifications, etc.) :	**2 500 $**
9. Travaux en façade avant :	**2 500 $**
10. Porches, escaliers en béton et allées piétonnes :	**2 500 $**
11. Drains français et réparations de fondation/pieux :	**2 500 $**
12. Raccordement aux services municipaux :	**2 500 $**

13. Enlèvement de réservoirs :	**2 500 $**
14. Compteurs d'eau (pour chaque compteur)	**3000**$
11. VENTES GARAGES	
a. Frais exigible pour une demande et permis pour une vente de garage :	**Aucun**
12. TOURNAGES	
a. Les montants de cautionnement exigés avant la délivrance d'un permis de tournage sont énoncés comme suit :	
i. pour un projet de tournage de catégorie I :	**500$**
ii. pour un projet de tournage de catégorie II :	**15 000$**
b. Les montants de cautionnement exigés avant la délivrance d'un permis de tournage sont énoncés comme suit :	
i. par jour de tournage pour un projet de catégorie I :	**500$**
ii. par jour de tournage pour un projet de catégorie II :	**3 000$**
13. CONDITIONS	
Les tarifs doivent être payés avant d'enregistrer toute demande de permis ou de certificat. Ces frais peuvent être ajustés plus tard, avant la délivrance du permis ou du certificat demandé. Tous les tarifs sont non remboursables.	